



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2463

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros à la Maison de l'agriculture urbaine lyonnaise, sise 60 rue Gabriel Péri à Villeurbanne pour la coordination des 48 heures de l'agriculture urbaine

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2463 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 1 000 EUROS A LA MAISON DE L'AGRICULTURE URBAINE LYONNAISE, SISE 60 RUE GABRIEL PERI A VILLEURBANNE POUR LA COORDINATION DES 48 HEURES DE L'AGRICULTURE URBAINE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Maison de l'agriculture urbaine Lyonnaise (MAUL) a pour objet d'accompagner l'émergence, de soutenir et de développer les projets d'agriculture urbaine éthiques, écologiques et humains sur le territoire de Lyon et la région lyonnaise. Les objectifs de l'association sont de :

- donner accès à des ressources et outils à tout un chacun ;
- comprendre et faire dialoguer les acteurs des territoires locaux, être un relais local de l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) ;
- appuyer ceux qui font de l'agriculture urbaine leur métier ou passion ;
- être garant de projets utiles à une société engagée pour le vivant.

Ses actions concernent notamment l'organisation d'événements grand public, l'animation du réseau d'acteurs, la mise en lien des porteurs de projets entre eux ou avec des partenaires, ou encore la production méthodologique.

L'évènement des 48 heures de l'agriculture urbaine est coordonné au niveau national par l'AFAUP.

A Lyon, l'évènement est mené par la MAUL depuis plusieurs années.

En 2022, un village des initiatives s'était tenu au jardin Girondins dans le 7^{ème} arrondissement, tandis qu'un ensemble de visites / balades urbaines, ainsi qu'une conférence-débat faisant intervenir une personnalité inspirante de l'agriculture urbaine au Canada (Eric Duchemin), ont été proposés au grand public.

L'édition 2023 se tiendra les 29 et 30 avril prochains.

Il est prévu de proposer au grand public une série de visites dans diverses structures agri-urbaines lyonnaises.

Dans cette perspective, la MAUL souhaite coordonner une série d'actions et d'évènements s'inscrivant dans le cadre de l'activité régulière d'acteurs de l'agriculture urbaine lyonnaise, sur un week-end.

La Maison de l'Agriculture urbaine prévoit également, à cette occasion, de mettre en place un ciné-débat, des balades urbaines réalisées par les membres de l'association et/ou des ateliers de jardinage.

La MAUL a sollicité la Ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention, au titre de l'appel à projets jardins partagés et initiatives d'agriculture urbaine, pour un montant de 2 000 euros.

Le total de l'action présentée correspond à un montant de 7 836,60 euros dont 4 300 euros de contributions volontaires en nature. Les principales dépenses envisagées concernent la création et l'impression de supports de pédagogiques et l'organisation d'un ciné-débat.

Pour rappel, en 2022, une subvention d'un montant de 2 500 euros (non soumis à TVA) a été allouée à l'association par la Ville de Lyon, pour l'organisation du village des initiatives notamment.

Au regard du projet présenté, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 euros (non soumis à TVA) afin de soutenir la MAUL dans la coordination des 48h de l'agriculture urbaine 2023.

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros (non soumis à TVA) est allouée à l'association « Maison de l'Agriculture Urbaine Lyonnaise » pour son action « 48h de l'agriculture urbaine ».
- 2- La dépense en résultant, soit 1 000 euros (non soumis à TVA), sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédits 41765, nature 65748, fonction 511.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET